



RESEAU PERINATALITE DU PAYS THUR ET DOLLER

Le réseau Périnatalité du Pays Thur et Doller est accessible aux patientes ayant un projet de grossesse, aux patientes enceintes et aux patientes dont l'enfant est âgé de moins d'un an. Il a pour but d'améliorer la qualité des différents suivis en favorisant un travail en partenariat entre les différents professionnels.

INFORMATION DES USAGERS

1. Après une information et un dialogue préalable avec son médecin, la patiente adhère au réseau en signant le formulaire ci-joint.
2. Le réseau garantit le respect de la dignité et de la vie privée des personnes prises en charge. Toute information partagée ne le sera qu'avec accord de la patiente.
3. Le réseau s'engage à respecter les choix et souhaits de la patiente.
4. La patiente bénéficie des soins les plus adaptés.
5. La patiente peut bénéficier si besoin de conseils nutritionnels par la diététicienne du réseau, d'un soutien par la psychologue du réseau, d'une préparation à la naissance, d'aide au sevrage tabagique.
6. La femme enceinte présente à tous les intervenants du réseau le carnet de suivi de grossesse, outil central du réseau.
7. La femme enceinte adhérant au réseau bénéficie d'un entretien de début de grossesse avec une sage-femme.
8. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être exploitées dans le but de l'évaluation du réseau. Ces informations sont anonymisées avant d'être transmises à l'évaluateur. Elles sont recensées dans le fichier de l'association déclaré auprès de la CNIL. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez -nous un simple courrier.
9. Le réseau cesse automatiquement de prendre en charge la patiente au 1er anniversaire de l'enfant. Si la patiente désire ne plus faire partie du réseau avant cette date, elle peut nous en informer par simple courrier à l'adresse qui figure ci-dessous.

LES PROFESSIONNELS

- les médecins généralistes
- la maternité de THANN et les gynécologues obstétriciens de l'hôpital de THANN et les gynécologues libéraux
- les sages- femmes de la maternité et en ville
- les assistantes sociales de secteur
- les professionnels de PMI : sages-femmes, puéricultrices, médecins, psychologues, éducatrices de jeunes enfants.
- la psychologue du réseau
- la diététicienne du réseau et l'équipe de diététiciennes de l'hôpital de Thann
- les autres professionnels de santé de ce secteur

Site internet :

www.santethurdoller.fr